



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

France Telecom

Question écrite n° 7864

Texte de la question

M. Gilbert Barbier appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les restructurations a l'etude des centres autonomes de France Telecom sur le departement du Jura. Des bruits alarmistes circulent sur l'eventuelle suppression du centre de Dole. Or, Dole, centre d'un bassin industriel important comportant des entreprises de dimension internationale, ville la plus peuplee du departement, est l'objet d'un trafic Telecom tres dense. La situation actuelle du pays dolois en tant que carrefour d'infrastructures de communication, autoroutes, voies ferrees, aeroport, doit voir son role d'interconnexion renforce dans les projets d'aménagement du territoire en discussion. Il serait tout a fait contraire a cette politique de depouiller Dole de son centre Telecom. Il lui demande de bien vouloir fournir toute assurance sur le maintien d'un centre autonome sur Dole.

Texte de la réponse

L'evolution de la technologie conduit France Telecom a introduire des services de plus en plus diversifies et de plus en plus fiables pour offrir aux particuliers et aux entreprises les moyens de mieux communiquer. Pour tenir cet objectif majeur d'amelioration et de diversification des services, les moyens techniques a mettre en oeuvre sont tres complexes et une forte expertise des personnels est de ce fait indispensable. France Telecom doit donc utiliser au mieux la qualification et les competences de ses agents et veiller a se maintenir au meilleur niveau en adaptant au mieux son organisation. C'est dans cet esprit et avec le souci de preserver a la fois la qualite de service offert mais egalement l'emploi local qu'une reflexion sur la reorganisation des centres principaux d'exploitation de Dole et de Lons-le-Saulnier est actuellement en cours. Il convient de preciser que cette operation ne signifie aucunement que les emplois seront regroupees en un point unique ; c'est ainsi que toutes les activites d'intervention et notamment celles concernant la releve des derangements seront maintenues sur place. Le ministre charge des telecommunications veillera a ce que ce projet soit conduit en concertation avec les elus et reponde au souci commun de preserver l'emploi local.

Données clés

Auteur : [M. Barbier Gilbert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7864

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3998

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 914